

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 27 JUIN 2018 à 18 H 00
A la Mairie de BESSEGES, Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : M Bernard PORTALES - MME Marie-Hélène MALBOS- M Jacques MOLLE- MME Ghislaine MARC- M Serge GRANGEON- MMES Francine CHAREYRE-KWACZEWSKI -Séraphine VOLPI- M Claude PIALAT- MME Christiane CADILHAC- M Jacques REBOUL- MMES Anne-Marie BENAVENT-Sylvie PESENTI- MME Christine ROUX- MM Rodolph PELLIER- Guy MALACHANE-

Etaient absents excusés : MM Claude ROUX -Christian MULA- Luc BOUTONNET- MMES Jennifer GUERIN- Marine BRUNET- Micheline EVRARD- M René SANSONETTI- Mme Delphine NODIN

Ont voté par procuration : MM Claude ROUX Luc BOUTONNET- René SANSONETTI- Mme Delphine NODIN

Monsieur Bernard PORTALES, Maire de BESSEGES, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur René SANSONETTI, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Rodolph PELLIER, Conseiller Municipal Délégué, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Claude ROUX, Adjoint au Maire, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Christine ROUX, Conseillère Municipale, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur Luc BOUTONNET, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2018

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 AVRIL 2018.

2°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre un certain nombre de décisions modificatives afin d'intégrer dans le budget principal les travaux de pose de barrières et les acquisitions complémentaires de jeux pour l'espace Jacques FRIZON.

Il ajoute également qu'il convient de prendre en compte le montant de FCTVA tel que notifié par les services de l'Etat et qui est légèrement inférieur à la somme initialement prévue lors du vote du budget principal, ainsi que la réalisation d'un plot en béton sur le giratoire de FOUSSIGNARGUES en vue de la pose future de la sculpture urbaine, l'aménagement de l'accès à l'aire de jeux et l'achat d'un logiciel pour le service état civil.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées.

3°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION EXPLOITATION – BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler pour la dernière année le montant relatif à l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve la décision modificative proposée.

4°) REVALORISATION TARIF TICKET CANTINE

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de porter à 3,80€ le prix du ticket de cantine à compter du 9 juillet 2018.

5°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AMICALE DES COMMERCANTS BESSEGEAIS

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'Amicale des Commerçants Bessègeois » pour soutenir son programme d'animations 2018.

6°) ATTRIBUTION DE PRIX : FETE DE BESSEGES 2018 : PENA CHARS/CONCOURS DE PETANQUE/ REINE DE BESSEGES

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal vote les différents « prix » alloués aux divers intervenants pour le CORSO 2018.

7°) VENTE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE RESEAUX – PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AB N°759 AU QUARTIER DE LA PLAINE

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de la vente d'une servitude de passage et de réseaux d'une superficie de 40 m² située sur la parcelle communale cadastrée Section AB N°759 au profit de

Madame Elisabeth BASTIDE, propriétaire de la parcelle cadastrée Section AB N°20, située au quartier de La Plaine.

8°) VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AC N°489 RUE LEON BARRY

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de la vente de la parcelle communale cadastrée Section AC N°489, située dans la marge de recul de la voie communale, au profit de Monsieur et Madame DUCLOY.

9°) MISE A DISPOSITION DU LOCAL SITUE SOUS LA SALLE D'ANIMATION DE LA BIBLIOTHEQUE – ASSOCIATION « LES MARRONS GIVRES »

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de la mise à disposition à titre gracieux du local situé sous la salle d'animation de la bibliothèque au profit de l'association « Les Marrons Givrés » à compter du 1^{er} juillet 2018, et autorise l'association à réaliser à ses frais certains travaux, dont la réouverture de la porte d'accès actuellement murée ainsi que l'aménagement intérieur. Précise que les frais d'électricité, de chauffage et d'eau seront pris en charge par l'association.

10°) MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT SITUE A L'ETAGE DE L'ECOLE DE LA CANTONADE – ASSOCIATION BESSEGES BASKET CLUB

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de la mise à disposition à titre gracieux du logement situé à l'étage de l'école de La Cantonade au profit de l'association « Bessèges Basket Club » à compter du 1^{er} juillet 2018 et précise que les frais d'électricité, de chauffage et d'eau du logement seront pris en charge par l'association.

11°) ACCEPTATION DU PRINCIPE DE SOUS-LOCATION DU DROIT AU BAIL DANS LE CADRE DES BAUX PROFESSIONNELS DE LA MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur Jean-Luc LIMOUZIN, pédicure podologue qui exerce à la maison de santé pluri-professionnelle depuis son ouverture.

Par ce courrier, Monsieur LIMOUZIN sollicite auprès de la mairie de BESSEGES l'autorisation de sous-louer à raison de 3 jours par semaine son cabinet à un ostéopathe, Monsieur Baptiste CAMBUZAT. Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour le territoire de répondre favorablement à cette demande dans le but d'enrichir l'offre de soins à la Maison de Santé Pluri-Professionnelle.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal accepte le principe de sous-location du droit au bail inscrit dans les baux professionnels liant la collectivité aux professionnels de santé exerçant à la Maison de Santé Pluri-Professionnelle.

12°) RESILIATION PARTIELLE BAIL PROFESSIONNEL MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE - MADAME CELINE CALBO

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal prend acte de la résiliation partielle du bail professionnel conclu avec Madame Céline CALBO dans le cadre de la maison de santé pluri professionnelle à compter du 31 MAI 2018.

13°) BAIL PROFESSIONNEL – MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – MADAME MAGALI MARQUIS

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal agrée le bénéfice de la cession de bail professionnel par Madame Céline CALBO au profit de Madame Magali MARQUIS.

14°) CONVENTION SERVICE MEDECINE – CENTRE DE GESTION DU GARD

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal valide les termes de la convention de service de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Gard, telles qu'elles lui ont été énoncées.

15°) CONVENTION D'ENTENTE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal instaure le service public d'assainissement non collectif, approuve le règlement pour le SPANC, avec effet au 1^{er} janvier 2018, approuve la redevance d'assainissement non collectif aux tarifs qui lui sont proposés.

16°) MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE CONTROLE DE L'EXECUTION DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'arrêté préfectoral N°2013008-0007 du 8 janvier 2013 relatif au débroussaillage réglementaire.

Il évoque à ce sujet l'article L.134-7 du code forestier qui confie le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler aux communes ainsi que l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales qui impose la mise en place d'une stratégie spécifique de contrôle.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le principe de mise en place d'une stratégie de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage, valide les actions qui lui sont proposées dans le cadre de cette stratégie de contrôle.

16 Bis °) INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LA COMMUNE DE BESSEGES – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE DE CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération prise par l'assemblée délibérante dans sa séance du 11 avril 2018 qui validait le principe de l'installation d'un système de vidéo protection sur divers secteurs de la commune.

Egalement, lors de cette même séance, avait été présenté le diagnostic réalisé par un référent-sûreté qui préconisait la pose de 8 caméras de vidéo-protection.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation destinée à choisir le prestataire chargé de la mission d'installation d'un système de vidéo-protection sur le territoire de la commune.

17°) FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)- AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE

MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'opération de mise en place d'un système de vidéo-protection sur le territoire de la commune.

18°) PROPOSITION D'APPELLATION DU JEU DE BOULES DU MAS SOULIER

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de baptiser le jeu de boules du Mas Soulier Espace Christian JALLET, dit « Chique ».

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

19°) AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

20°) QUESTIONS DIVERSES

A°) SAUR – RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels d'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement de la SAUR pour l'année 2018.

B°) GARANTIE D'EMPRUNT – SA HLM BESSEGES SAINT AMBROIX

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'accorder sa garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt relais à taux fixe sur 12 mois d'un montant de 80 000 euros, contracté auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H00

Le Maire de BESSEGES
Bernard PORTALES

